

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 43**

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 09.07.2025
Convocation faite
Le 25.07.2025**

**Délibération
N°2025-07-146**

**Rapport annuel 2024
des activités du service
environnement
et programmation
pour l'année 2025 (annexe)**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 1^{er} juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le mardi premier juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : M. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART, M^{me} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M^{me} Magali CAPLET), M. André ESCOBAR (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M^{me} Angélique WAUTOT, M. Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M^{me} Isabelle FABRE (pouvoir à M. Eric VISCARDY), MM. Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Gérald GIULIANI, M^{mes} Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angéline COURTOIS).

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu le présent rapport annexé sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, détaillant les indicateurs techniques et financiers, les actions réalisées en 2024 et celles programmées en 2025,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Environnement du 10 juin 2025

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le rapport annuel 2024 des activités du service environnement et la programmation pour l'année 2025.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bernard DEKENS', written over a faint circular stamp or watermark.

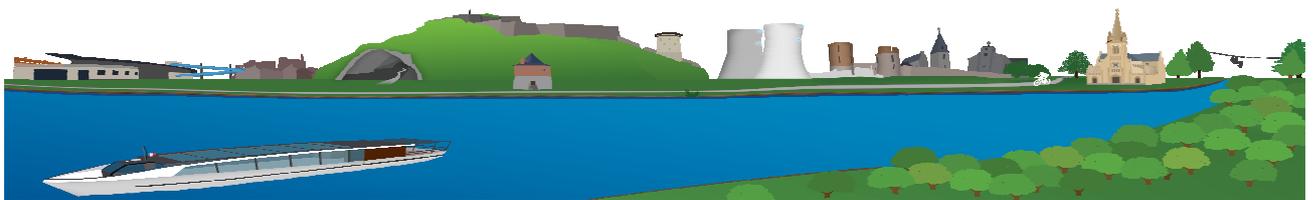
Année 2024



Rapport annuel d'activité

Service Environnement

Année 2024



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION.....	4
2	STRUCTURATION DU SERVICE	6
2.1	Présentation du personnel.....	6
2.2	Présentation des locaux et autres moyens matériels mis à disposition.....	7
3	LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2024	8
3.1	Les interventions dans les centres sociaux et de loisirs, à la bibliothèque de Givet et à la halte fluviale de Revin	8
3.2	Les réunions publiques sur le thème des biodéchets.....	10
3.3	Les habitats collectifs	10
3.4	Les interventions dans les écoles.....	11
3.5	Proposition de mise en place des « Gourmet Bag » aux restaurateurs	11
3.6	Le broyage en déchèterie.....	11
3.7	Le compostage individuel	11
3.8	Bacs de tri.....	13
	3.8.1 A tarifs préférentiels	13
	3.8.2 A prix coûtant.....	13
	3.8.3 Nombre de bacs distribués	14
3.9	Autres actions de communication	15
4	ACTIONS PROGRAMMÉES EN 2025.....	16
5	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS.	16
5.1	Les indicateurs techniques.....	17
	Territoire desservi	17
5.2	Indicateurs relatifs à la collecte	18
	5.2.1 Les collectes en porte en porte.....	18
	5.2.2. La collecte en apport volontaire	20

5.2.3 La collecte en déchèterie	20
5.3 Récapitulatif des tonnages collectés.....	24
5.3.1 Evolution des performances en Kg/an/hab :	25
5.3.2 Répartition des tonnages en 2024	25
5.3.3 Bilan de la collecte pour 2024 (en tonne).....	28
5.3.4 Bilan détaillé des déchetteries	30
5.4 Indicateurs relatifs au traitement	32
6 INDICATEURS FINANCIERS	34
6.1 Mode de financement du Service Public d'élimination des déchets.....	34
6.2 Coût du service.....	34
6.3 Les aides reçues	35
6.4 Les recettes issues de la valorisation	35
7 CONCLUSION	36

1 INTRODUCTION

La compétence de l'élimination des déchets a été transférée à la Communauté de Communes, en deux temps, le 1^{er} janvier 1997 pour la collecte et le 11 septembre 1997 pour le traitement, afin de financer les dépenses nécessaires pour faire face aux obligations imposées aux communes par la loi du 13 juillet 1992.

Ensuite, comme c'était le cas auparavant pour les communes, le traitement a été délégué à VALODÉA, Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ardennais (S.M.T.D.A). La Communauté de Communes n'est donc aujourd'hui active en direct que pour la collecte. En pratique, le service de traitement est effectué par l'entreprise ARCAVI pour le compte de VALODÉA. Il en est de même du tri en aval des recyclables propres et secs.

Les informations relatives au rapport annuel de Valodéa sont accessibles sur leur site : <https://www.valodea.fr/ressources>.

Quelques chiffres clés : le ratio des déchets ménagers et assimilés collectés aujourd'hui sur le territoire communautaire (porte à porte et déchèteries) s'élève à 616,82 kg par habitant et par an pour un coût d'élimination (transport, collecte, traitement...) de 238,27 € TTC par tonne. A ces coûts, s'ajoutent les dépenses d'équipements, de communication et de personnel.

La gestion de notre environnement et cadre de vie représente donc un budget annuel d'environ 4 522 273,48 € TTC, dont un peu plus de 3 988 988,90 € TTC à la charge de notre Communauté, une fois toutes les aides déduites, soit environ 154,89 € TTC par habitant.

Pour rappel, le Conseil de Communauté, par sa séance du 25 mai 2022, a autorisé le Président à relancer l'appel d'offres pour le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, dans les conditions fixées par le nouveau marché, à savoir :

Collecte des ordures ménagères :

- pour l'ensemble des communes : une collecte par quinzaine,
- pour le centre-ville de Givet : une collecte par semaine,
- pour l'habitat collectif : une collecte deux fois par semaine.

Les ordures ménagères présentées en porte à porte comprennent :

- les résidus des marchés et des cimetières,

- les matériaux recyclables secs triés,
- la collecte des déchets produits par le Parc Terr'Altitude,
- la collecte des déchets produits lors des marchés municipaux de Givet et Revin,

Collecte du tri sélectif :

- pour l'ensemble des communes : une collecte par quinzaine,
- pour les habitats collectifs : une collecte par semaine.

Collecte du verre :

- pour l'ensemble des communes : une collecte toutes les trois semaines (à l'exception de Anchamps et de Revin),
- pour l'habitat collectif : une collecte par semaine.

Le renouvellement de ce marché a été notifié à la société URBASER, le 09 novembre 2022, pour un coût annuel de 1 183 561,53 € HT. Ce nouveau marché avec effet au 1er février 2023, pour une durée de 4 ans.

Un second marché a également été notifié, le 09 novembre 2022, à la société URBASER, pour un montant annuel de 303 711,20 € HT pour la mise à disposition et l'entretien des contenants pour les encombrants, les déchets verts, les cartons, des déchets inertes et le bois ainsi que l'évacuation de ces déchets produits dans les quatre déchèteries, avec effet au 1^{er} février 2023, pour une durée de 4 ans.

Le bois est transporté pour traitement chez Ecopac Recyclage à Château-Porcien, pour un coût de traitement de 50 € HT/tonne.

Le traitement d'une tonne de déchets inertes sur le site Tisseront de Bogny-Sur-Meuse s'élève à un montant de 9 € HT.

La reprise de la ferraille a fait l'objet d'une consultation auprès des ferrailleurs locaux, pour la mise à disposition des bennes, le transport et le recyclage de la ferraille.

Une convention a été signée avec la société MASUY, le 25 novembre 2022, avec effet au 1^{er} février 2023, pour une durée de quatre ans. Le montant de rachat de la ferraille s'élève à 215 € la tonne.

Les déchets verts sont, depuis novembre 2023, acheminés chez Agricyclage, à Sorbon au lieu de la plateforme de compostage d'Eteignières. Le coût de traitement à l'échelle départementale se voit

ainsi diminuer et c'est sans incidence sur nos dépenses puisque Valodéa prend en charge le surcoût de transport lié à ce changement d'exutoire.

En complément de ces marchés, la collecte du verre capté par apport volontaire sur les communes de Givet à Fumay et la collecte effectuée uniquement en point d'apport volontaire sur les communes de Revin et d'Anchamps, a fait l'objet d'un marché, divisé en deux lots et notifié le 8 avril 2024. Le premier lot correspondant à la collecte des communes de Revin et Anchamps a été signé avec la société URBASER et le deuxième lot pour la collecte des communes de Givet à Fumay, a été signé avec la société MINERIS.

Le vidage des points d'apport volontaire sur les communes de Revin et d'Anchamps a lieu tous les 15 jours, pour un montant de 936,88 € HT / vidage.

Le marché de collecte, d'évacuation et de traitement des déchets dangereux des ménages est, quant à lui, attribué à la société ARF.

Le Relais Cambressis assure la collecte des vêtements gratuitement sur les déchèteries de Givet et de Vireux-Molhain.

Sur les déchèteries de Haybes et de Revin, cette prestation est assurée par l'association Ardennes Solidarité Cancer.

Les projets en cours et ceux à venir ont pour objectif de minimiser davantage la quantité de déchets à enfouir, par la réduction et le tri de ces déchets à la source. Les effets indirects attendus étant, entre autres, l'économie des ressources naturelles et la maîtrise des dépenses supportées par notre Communauté, en rapprochant davantage la Communauté de Communes des objectifs fixés par la loi du 13 juillet 1992 et par le Grenelle de l'Environnement en matière de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

2 STRUCTURATION DU SERVICE

2.1 *Présentation du personnel*

Depuis le mois de mars 2020, le Service Environnement est sous l'autorité de Mme Valérie PUCCILLI, rédacteur territorial et de Melle Laure CLEMENT, ingénieur territorial, responsable du

Pôle Technique. Le détachement de Mme Valérie PUCCILLI a pris fin au 1^{er} septembre 2024. Depuis le 1^{er} novembre, Melle Sandra RAULIN, adjoint administratif, la remplace à ce poste.

Le Service Environnement se compose de deux entités :

Les déchèteries :

- Mme Gaëlle BEAUGARD, adjoint technique,
- M. Fabrice JOUNIAUX, adjoint technique,
- M. Eric BANNE, adjoint technique,
- M. Tony MARTIN, adjoint technique,
- M. Didier TUMSON, adjoint technique (en retraite depuis le 1^{er} juillet 2024),

Les gardiens sont en poste dans les quatre déchèteries communautaires de Givet, Haybes, Vireux-Molhain et Revin.

L'équipe du tri :

- Melle Sabine SERRAT, adjoint administratif, ambassadrice du tri, depuis le 1^{er} avril 2011.
- Melle Sandra RAULIN, adjoint administratif, ambassadrice du tri, depuis le 1^{er} décembre 2017 jusqu'au 31 octobre 2024.
- Mme Isabelle GATTUCCI, adjoint administratif, ambassadrice du tri, depuis le 1^{er} décembre 2024.

2.2 Présentation des locaux et autres moyens matériels mis à disposition

Le Service Environnement est installé au B.A.S.E (Bâtiment Administratif et de Services de la Communauté de Communes), route de Philippeville à Givet. Il est équipé comme suit :

- Deux bureaux, 2 PC pour les ambassadrices du tri, et 1 PC, pour la responsable du service

Des véhicules de service sont communément mis à la disposition de tous les services installés dans ce bâtiment.

La cellule N°3 de l'hôtel d'entreprises de Givet, est également mise à la disposition du service afin d'y entreposer le matériel de tri (sacs jaunes, bacs à verre, composteurs, ...).

3 LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2024

- Les interventions dans les centres sociaux, de loisirs, à la bibliothèque de Givet et à la halte fluviale de Revin,
- Réunions publiques sur le thème des biodéchets,
- Les interventions auprès des habitats collectifs,
- Les interventions dans les écoles primaires,
- Proposition de mise en place du gourmet bag aux restaurateurs,
- Le broyage en déchèterie,
- Le compostage individuel,
- Les bacs de tri sélectif,
- Autres actions de communication : rattrapage de collecte, points de regroupements lors de travaux.

3.1 *Les interventions dans les centres sociaux et de loisirs, à la bibliothèque de Givet et à la halte fluviale de Revin*

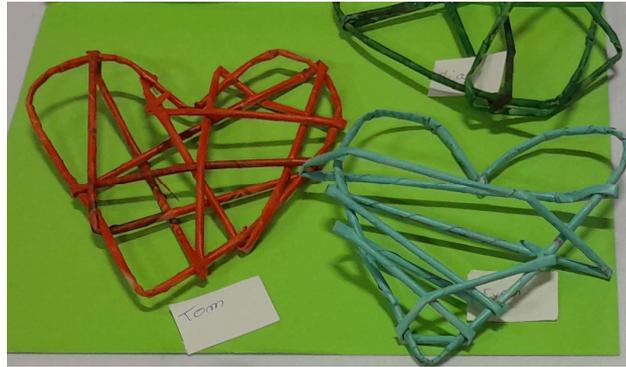
L'objectif était de sensibiliser le public sur les thèmes figurant dans le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, comme le compostage, le tri des déchets, le réemploi, le gaspillage alimentaire, etc.

- **Le centre social « FUMAY-CHARNOIS Animation » de Fumay**, a accueilli les ambassadrices du tri le 3 juillet 2024, à l'occasion de la fête de la nature. Elles ont animé un stand tri et compostage et atelier tawashi.



- **Les centres aérés de Givet, Fumay et de Haybes :**

Pendant les vacances d'été de juillet/août 2024, les enfants ont pu participer à un atelier réemploi avec la création d'objets décoratifs avec du papier journal (en plus des jeux traditionnels sur le tri et le compostage), 164 enfants ont pu y participer.



- **La bibliothèque de Givet** a souhaité une intervention le 17 avril 2024, en complément de leur exposition sur le thème du recyclage et du tri des déchets.

Au programme : stand sur le tri sélectif et le compostage, présentation du réemploi (objets décoratifs en papier journal, tawashi ...)

Une dizaine de participants étaient présents.



- **La halte fluviale de Revin** a souhaité une intervention sur le compostage à destination des plaisanciers. Seules quelques personnes étaient présentes mais cela a permis de faire un rappel sur le tri sélectif.



3.2 Les réunions publiques sur le thème des biodéchets

9 réunions publiques ont été organisées afin de sensibiliser la population au tri des biodéchets suite à la mise en place du tri à la source de ces derniers. 33 personnes ont répondu présentes, de nombreuses questions ont été posées mais principalement sur le compostage partagé.

3.3 Les habitats collectifs

Des interventions ont été réalisées auprès des résidents des habitats collectifs.

Les résidents du CADA de Revin et de l'ADOMA de Fumay ont pu participer à une intervention sur le tri sélectif. Des bacs et sacs de pré-tri ont pu être mis en place.

Les résidents de l'ADOMA de Fumay ont pu participer, également, à une intervention en partenariat avec Valodea sur le gaspillage alimentaire. Cette dernière a été clôturée par la dégustation de gaufres réalisées à partir de pain sec.



3.4 Les interventions dans les écoles

Au printemps 2024, les élèves de quatre écoles primaires se sont déplacés au centre d'enfouissement d'Eteignières. La Communauté de Communes a pris en charge les frais liés aux déplacements en autocar.

A l'automne, les ambassadrices sont intervenues dans cinq écoles pour une sensibilisation sur le tri et le compostage.

Ainsi, en 2024, 163 élèves et accompagnateurs ont pu visiter le centre d'enfouissement, 207 élèves ont été sensibilisés sur le tri et 66 sur le compostage.

3.5 Proposition de mise en place des « Gourmet Bag » aux restaurateurs

Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, les restaurateurs ont reçu une proposition d'accompagnement pour la mise en place de « Gourmet Bag » au sein de leurs établissements. 52 courriers ont été envoyés le 30 avril 2024. Une sensibilisation ainsi que la distribution d'échantillons de box étaient proposées. Cette démarche n'ayant pas eu le succès escompté (un seul restaurateur ayant répondu favorablement), cette dernière a donc été annulée.

3.6 Le broyage en déchèterie

Des opérations de broyage en déchèterie ont été organisées en partenariat avec l'association LEDA, au printemps et en automne afin de permettre aux usagers qui apportent leurs branchages en déchèterie, de pouvoir repartir avec leur broyat. Ces opérations ont rencontré peu de succès. En effet, les usagers pensaient qu'il s'agissait d'une distribution de broyat et non de la transformation de leurs branchages. Une communication plus détaillée sera mise en place en 2025, pour le renouvellement de cette opération.

3.7 Le compostage individuel

A titre de rappel, la Communauté de Communes a mis en place sur son territoire un programme de compostage individuel, lors d'un Conseil en date du 31 juillet 2002.

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire impose la généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023.

Plusieurs scénarios ont été proposés par notre syndicat de traitement Valodéa.

La commission environnement, réunie le 27 avril 2021, s'est prononcée en faveur du scénario suivant, tout en étudiant une évolution du service, notamment pour les centres-villes :

Compostage :

Pour les pavillons individuels : 1 composteur par foyer

Pour les logements collectifs : 1 site de compostage collectif pour 30 foyers

Pour les établissements scolaires, EHPAD : 1 composteur collectif

Une convention a donc été signée en avril 2021, avec Valodéa, afin de mettre en place un groupement de commande et un dispositif de promotion et d'accompagnement à la formation des usagers, à la communication et à l'acquisition des composteurs individuels, des lombricomposteurs et des bioseaux, à tarif préférentiel.

Ce dispositif est proposé pour cinq ans.

Lors de la séance du 23 janvier 2024, les membres du Conseil de Communauté ont approuvé, à l'unanimité, la gratuité des bioseaux à tout usager achetant un composteur ou lombricomposteur à compter du 1^{er} février 2024.

Les demandes de composteurs émanant des habitants sont détaillées ci-après :

Intitulés	400 litres bois	600 litres bois	400 litres plastique	600 litres plastique	Lombri-composteur	Bioseau	Total
Nombre total de composteurs et de bioseaux distribués aux habitants de 2003 à 2024	280	609	485	964	12	147 dont 54 (Av 1 ^{er} fév 2024)	2 497
2024	17	32	17	29	4	93*	192
Recettes totales en € TTC pour les livraisons	4 200,00	18 270,00	7 275,00	28 920,00	432,00	97,20 (Avant la gratuité)	59 194,20

*distribués gratuitement en 2024

Le coût d'achat des composteurs et la participation de la Communauté sont présentés dans les tableaux suivants :

Composteurs	Coût d'achat en € TTC	Participation proposée pour l'utilisateur en € TTC	Participation de la CCARM en %	Participation Valodéa du prix HT
BOIS 400 I	67,15 €	15 €	70,21 %	25 %
PLASTIQUE 400 I	45,42 €	15 €	55,98 %	25 %
BOIS 600 I	84,25 €	30 €	52,52 %	25 %
PLASTIQUE 600 I	76,05 €	30 €	47,40 %	25 %
LOMBRICOMPOSTEURS	91,20 €	36 €	47,37 %	25 %

Soit en moyenne, une participation à hauteur de 54,70 % de la Communauté sur le coût d'achat des composteurs (hors bioeaux).

3.8 Bacs de tri

3.8.1 A tarifs préférentiels

A titre de rappel, la Communauté de Communes a décidé de mettre en place sur son territoire une vente de bacs de tri, à tarifs préférentiels, lors d'un Conseil en date du 26 décembre 2017, et ce, afin de limiter la consommation de sacs de tri.

Les membres de la Commission environnement, réunie le 02 février 2021, ont approuvé, à l'unanimité, la vente des bacs de tri à tarifs préférentiels, dans les mêmes conditions que la vente aux particuliers, pour les artisans, commerçants (superficie inférieure à 300 m²) et les administrations de la collectivité.

D'autre part, le Conseil de Communauté, réuni le 07 juin 2023, a pris une délibération afin de modifier les tarifs des bacs de tri à compter du 1^{er} juillet 2023, qui sont désormais les suivants :

	120 Litres	180 Litres	240 Litres	360 Litres
Bacs de tri	15 €	18 €	21 €	30 €

3.8.2 A prix coûtant

Le conseil de communauté, par sa délibération en date du 28 février 2023, a autorisé le Président à doter les foyers et les commerçants, associations..., d'un bac supplémentaire à prix coûtant (la facture du prix d'achat du bac sera la référence).

A ce tarif s'ajoutent les frais de livraison, d'un montant de 7,00 €.

3.8.3 Nombre de bacs distribués

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des bacs de tri sélectif distribués en 2024, pour les usagers ainsi que les administrations et artisans/commerçants.

Intitulés	120 Litres	180 Litres	240 Litres	360 Litres	Total
Nombre total de bacs distribués en 2024	10	33	87	103	233
Nombre total de bacs distribués de 2018 à 2024	355	774	1536	1219	3884

Ce tableau récapitulatif peut être réparti de la manière suivante :

- Les demandes de bacs émanant des habitants pour l'année 2024, sont détaillées ci-après :

Intitulés	120 Litres	180 Litres	240 Litres	360 Litres	Total
Nombre total de bacs au tarif préférentiel distribués en 2024	10	32	81	80	203
Nombre de bacs distribués à prix coûtant en 2024	0	1	4	4	9

- Les demandes de bacs pour les artisans, commerçants (superficie inférieure à 300 m²) et les administrations de la collectivité sont détaillées ci-après :

Intitulés	120 Litres	180 Litres	240 Litres	360 Litres	Total
Nombre total de bacs au tarif préférentiel distribués en 2024	0	0	2	18	20
Nombre de bacs distribués à prix coûtant en 2024	0	0	0	1	1

Le coût d'achat des bacs et la participation de la Communauté sont présentés dans le tableau suivant :

Bacs	Coût d'achat € TTC*	Participation de la Communauté (%)
120 Litres	35,88	58,19
180 Litres	37,09	51,47
240 Litres	43,56	51,80
360 Litres	69,60	56,90

*Tarif au 1^{er} août 2023

Soit en moyenne, une participation à hauteur de 54,59 % de la Communauté sur le coût d'achat des bacs.

Des informations sont régulièrement données aux habitants de la Communauté, par le biais de la radio et des journaux locaux, afin de promouvoir l'acquisition de bacs de tri.

Les bacs sont désormais gravés à l'effigie d'Ardenne rives de Meuse pour être mieux identifiés.

3.9 Autres actions de communication

Publics visés	Actions	Date
Habitants HC	Distribution de sacs de pré-tri aux résidents d'habitats collectifs	Tout au long de l'année
Tout public	Informations diverses sur le site facebook de la communauté	Tout au long de l'année
Autres	Distribution de sacs de tri dans les établissements publics du territoire	Tout au long de l'année
Tout public	Distribution de sacs de tri à la population, guides du tri et diffusion des consignes	Tout au long de l'année
Tout public	Renouvellement des opérations broyages en déchèterie	T2 et T4
Tout public	Permanences pour la dotation de sacs dans les communes du territoire	En janvier, juin et décembre
Autres	Distribution de sacs de tri et guides de tri aux artisans et commerçants du territoire	Tout au long de l'année

Tout public	Distribution de fascicules d'information pour la mise en place de points de regroupement lors de travaux et déviations	Tout au long de l'année
Tout public	Prise de contact avec les usagers dont les sacs de tri ont été refusés à la collecte	Tout au long de l'année
Tout public	Conception des calendriers de collecte 2025	T3/T4
Tout public	Mise en ligne des calendriers de collecte	Février
Tout public	Dossiers encombrants pour l'aide des personnes à mobilité réduite	Tout au long de l'année

4 ACTIONS PROGRAMMÉES EN 2025

- Interventions scolaires sur le tri, le compostage, les visites en déchetteries,
- Communication dans l'habitat collectif,
- Communication sur le compostage (diminution des bio déchets dans les ordures ménagères résiduelles) et le relai d'information sur le compostage partagé mis en place par Valodea,
- Renouvellement de l'opération broyage en déchèterie en partenariat avec l'association LEDA,
- Développement des filières ASL (articles de loisirs et de sport) et ABJ thermiques (articles de bricolage et de jardinage) en déchèterie,
- Mise en place d'une benne DEA sur la déchèterie de Revin,
- Réflexion sur la possibilité de transformer la benne à carton (propriété de la Communauté) sur la déchèterie de Revin en une zone de réemploi,
- Mise à disposition de bacs de tri à tarifs préférentiels,
- Actions de communications diverses (articles dans l'info communautaire, ...).

5 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

5.1 Les indicateurs techniques**Territoire desservi**

Le territoire de la Communauté de Communes se compose de 19 communes, de GIVET à REVIN, selon les populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025, date de référence statistique : 1^{er} janvier 2022.

Nom de la commune	2023			2024		
	Population municipale	Population comptée à part	Population totale	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
ANCHAMPS	212	4	216	215	4	219
AUBRIVES	982	20	1002	984	21	1005
CHARNOIS	71	0	71	72	0	72
CHOOZ	756	15	771	792	19	811
FEPIN	258	9	267	236	9	245
FOISCHES	242	8	250	254	8	262
FROMELLENES	1046	24	1070	1038	22	1060
FUMAY	3181	47	3228	3118	47	3165
GIVET	6343	144	6487	6356	149	6505
HAM / MEUSE	228	4	240	226	5	231
HARGNIES	489	3	492	453	5	458
HAYBES	1829	45	1874	1806	44	1850
HIERGES	167	4	171	164	4	168
LANDRICHAMPS	135	2	137	129	2	131
MONTIGNY/MEUSE	80	2	82	77	2	79
RANCENNES	720	19	739	707	18	725
REVIN	5825	122	5947	5795	129	5924
VIREUX-MOLHAIN	1465	31	1496	1482	26	1508
VIREUX-WALLERAND	1940	54	1994	1849	45	1894

TOTAL	25 969	557	26 534	25 753	559	26 312
-------	--------	-----	--------	--------	-----	--------

Populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2025 - date de référence statistique : 1er janvier 2022

5.2 Indicateurs relatifs à la collecte

5.2.1 Les collectes en porte en porte

Depuis le 6 février 2023, la collecte des ordures ménagères résiduelles s'organise de la façon suivante :

- pour l'ensemble des communes : une collecte par quinzaine,
- pour le centre-ville de Givet : une collecte par semaine,
- pour l'habitat collectif : une collecte deux fois par semaine.

La collecte sélective s'effectue :

- Tous les 15 jours (hebdomadaire pour l'habitat collectif), pour le tri en multimatériaux (emballages en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires, papiers, cartonnettes, journaux-revues-magazines),
- Toutes les trois semaines, pour le verre d'emballage.

A ces collectes, s'ajoutent celles des déchets des marchés.

Le ramassage des ordures ménagères, et des déchets des marchés concerne la totalité de la population, ainsi que la collecte sélective.

Les ordures ménagères résiduelles sont présentées à la collecte dans des sacs ou des bacs, à la charge de l'utilisateur (variables en taille et couleur).

Des sacs jaunes (50 litres) sont fournis par la Communauté de Communes pour collecter le tri sélectif ou des bacs de tri.

Le verre est, quant à lui, collecté dans des bacs de 35 litres fournis par la Communauté de Communes, sauf pour les communes de Revin et d'Anchamps.

Les immeubles de 6 logements et plus sont équipés de bacs de tri et de conteneurs à ordures ménagères résiduelles, à la charge des bailleurs, propriétaires, stockés, soit dans les abris-conteneurs à l'extérieur, soit dans des locaux de propreté.

Ces équipements et matériels, excepté pour les ordures ménagères, sont fournis gratuitement aux usagers.

Dans le souci de réduire la production des déchets à la source, la Communauté de Communes fournit également aux habitants qui le souhaitent, un composteur individuel d'environ 400 litres ou 600 litres, en bois ou en plastique ou un lombricomposteur, moyennant une contribution financière.

Les collectes en porte à porte sont effectuées, depuis le 06 février 2023, selon le calendrier ci-après :

Communes	Tri sélectif en multimatériaux	Bacs à verre	OM
ANCHAMPS	Mercredi Semaine paire	X	Mardi paire
AUBRIVES	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine 2	Lundi paire
CHARNOIS	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine 3	Lundi impaire
CHOOZ	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine 1	Vendredi paire
FEPIN	Mercredi Semaine paire	Mardi Semaine 3	Lundi paire
FOISCHES	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine 1	Lundi impaire
FROMELENNES	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine 2	Jeudi paire
FUMAY CENTRE	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine 3	Jeudi impaire
FUMAY LES ECARTS	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine 3	Lundi paire
GIVET NOTRE DAME	Mercredi Semaine paire	Mardi Semaine 2	Vendredi impaire
GIVET SAINT HILAIRE HORS CENTRE	Mercredi Semaine impaire	Mardi Semaine 1	Mardi impaire
GIVET CENTRE ANCIEN	Mercredi Semaine impaire	Mardi Semaine 1	Mardi
HAM SUR MEUSE	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine 1	Lundi impaire
HARGNIES	Mercredi Semaine impaire	Mardi Semaine 3	Lundi impaire
HAYBES	Mercredi Semaine paire	Mardi Semaine 3	Jeudi paire

HIERGES	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine 1	Lundi impaire
LANDRICHAMPS	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine 2	Jeudi paire
MONTIGNY SUR MEUSE	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine 1	Lundi paire
RANCENNES	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine 3	Lundi impaire
LIEU-DIT PETITE COMMUNE DE REVIN	Mercredi Semaine paire	X	Mardi paire
SECTEUR EST DE REVIN	Mercredi Semaine paire	X	Mardi paire
SECTEUR NORD DE REVIN	Mercredi Semaine impaire	X	Jeudi paire
SECTEUR OUEST DE REVIN	Mercredi Semaine impaire	X	Lundi paire
VIREUX-MOLHAIN	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine 2	Jeudi impaire
VIREUX-WALLERAND	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine 1	Lundi impaire

5.2.2. La collecte en apport volontaire

Seul le verre est collecté en apport volontaire dans des conteneurs aériens.

Ainsi, la Communauté de Communes est propriétaire de 57 conteneurs à verre répartis sur l'ensemble de son territoire. 23 conteneurs sont répartis sur les communes de Givet à Fumay.

Leur vidage est effectué en moyenne tous les mois, à la demande de la Communauté de Communes qui en assure le suivi du taux de remplissage et l'entretien.

Le prestataire de cette collecte est la société MINERIS.

En ce qui concerne les communes de Revin et d'Anchamps, la collecte du verre est effectuée uniquement en point d'apport volontaire. Ainsi, une bulle à verre est présente sur la commune d'Anchamps et 33 sur la commune de Revin. Ces conteneurs sont vidés tous les 15 jours.

5.2.3. La collecte en déchèterie

La Communauté de Communes dispose de quatre déchèteries situées :



Déchèterie de la Terre au Pavé

Rue de la Terre au Pavé

Route de Philippeville

08600 GIVET

03 24 41 82 46



Déchèterie de la Fonderie

Zone Industrielle C

Rue Pasteur

08320 VIREUX-MOLHAIN

03 24 41 03 97

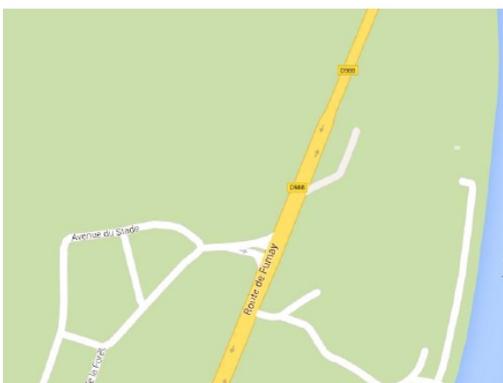


Déchèterie des Dzivages

Rue des Mésanges

08170 HAYBES

03 24 41 12 02



Déchèterie de Revin

Route Départementale 988

08500 REVIN

03 24 41 00 97

Les horaires d'ouverture sont :

- les mardis et samedis : de 9 h à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00,
- les mercredis : de 13 h 30 à 18 h 00.
- Les jeudis et vendredis : de 13 h 00 à 18 h 00.

Le personnel communautaire assure le gardiennage, l'accueil du public et l'entretien de ces déchèteries. Chaque déchetterie est dotée d'un local d'accueil équipé pour les gardiens (un bungalow pour la déchèterie de Revin), et d'un hangar pour le stockage des D3E, des DDM, et des objets à destination des recycleries (hormis sur la déchèterie de Revin).

Des bennes de 30 m³ (12 m³ pour les gravats) accueillent séparément les déchets des ménages et des professionnels dans la limite de 1 m³/jour (3 m³ pour les déchets verts) par matériau et par usager.

Les déchets admis sont :

- Déchets d'ameublement sur Givet, Haybes et Vireux-Molhain,
- Déchets d'article de sport/loisir et de bricolage (ASL et ABJth en déchèterie de Vireux)
- Couettes, oreillers au sein de la filière PRAC (filiale des produits rembourrés d'assises et de couchages) pour Givet, Haybes et Vireux-Molhain,
- Déchets verts (tailles de haies, tontes de pelouse, écorces, branchages et troncs de moins de 30 cm de diamètre),
- Encombrants,
- Cartons d'emballages propres et secs,
- Bois,
- Palettes en bois,
- Gravats,
- Ferrailles,
- Les batteries automobiles (max 2/jour et / usager),
- Les huiles de vidange usagées (max. 5 L /jour et / usager),

- Les huiles de friture usagées (max. 5 L / jour et / usager),
- Les piles et accumulateurs usagés,
- Les textiles,
- Les déchets dangereux des ménages (DDM) (produits phytosanitaires, acides, peinture, solvants, radiographies, ...),
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E),
- Les ampoules et les néons.

Il est possible de déposer également les bouchons en plastique et en liège.

Le marché passé avec la société URBASER prévoit la mise à disposition et l'entretien des bennes pour les encombrants, les cartons, le bois, les gravats, et les déchets verts, ainsi que l'évacuation des déchets qui y sont recueillis.

La reprise de la ferraille fait l'objet d'une convention, avec la société MASUY, notifiée le 1er février 2023, qui prévoit la mise à disposition d'une benne par déchèterie, leur évacuation et le rachat de la ferraille au coût de 215 €/tonne.

L'enlèvement des déchets énumérés, ci-dessus, est effectué à la demande de la Communauté de Communes.

Le marché de collecte, d'évacuation et de traitement des DDM, ainsi que des batteries et des huiles de vidange, est attribué à la société ARF.

Dans l'objectif de réduire la quantité des déchets à enfouir, la Communauté de Communes a développé un partenariat avec l'association BELL'OCCAS.

Les objets triés par les gardiens sur les déchèteries de Givet, Vireux-Molhain et Haybes sont stockés dans une cellule dédiée dans les hangars. Leur enlèvement est effectué hebdomadairement. La déchèterie de Revin n'étant pas équipée de locaux de stockage adéquats, ce partenariat n'a pas été instauré sur cette déchèterie.

5.3 Récapitulatif des tonnages collectés

TYPE DE DÉCHETS	TONNAGE 2023	TONNAGE 2024	EVOLUTION
Ordures ménagères	5688,42	5502,02	-3,28 %
Multimatériaux	1212,66	1291,18	6,47 %
Verre en porte à porte	518,54	491,2	-5,27 %
Verre en apport volontaire	367,43	361,93	-1,5 %
<i>Total Collecte sélective</i>	<i>2 098,63</i>	<i>2144,31</i>	<i>2,18 %</i>
Déchets verts déchèterie	1484,87	1725,30	16,19 %
Encombrants déchèterie	2458,55	2464,40	0,24 %
Gravats déchèterie	2398,77	1938,49	-19,19 %
Cartons déchèterie	208,76	205,64	-1,49 %
Ferraille déchèterie	164,29	156,92	-4,49 %
Bois déchèterie	1065,75	1105,9	3,77 %
Déchets dangereux des ménages	54,92	56,78	3,39 %
DEEE	252,39	267,17	5,86 %
DEA (Givet, Haybes et Vireux Molhain)	329,36	317,94	-3,47 %
TOTAUX	16 204,71	15 884,87	-1,97 %

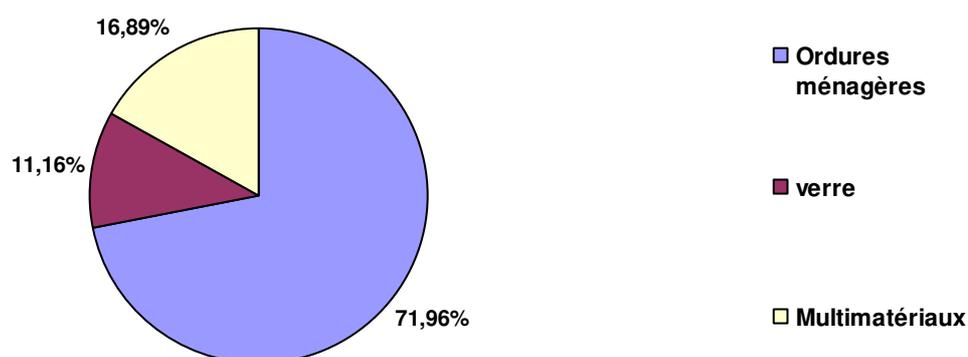
Un courrier a été envoyé en avril 2023 aux artisans, commerçants et entreprises qui se rendent en déchetterie afin de leur rappeler que les déchets dits « industriels banals », emballages plastiques, palettes, n'étaient pas acceptés en déchetteries, car ces derniers représentaient des quantités trop importantes pour être assimilés aux déchets d'un particulier.

5.3.1 Evolution des performances en Kg/an/hab :

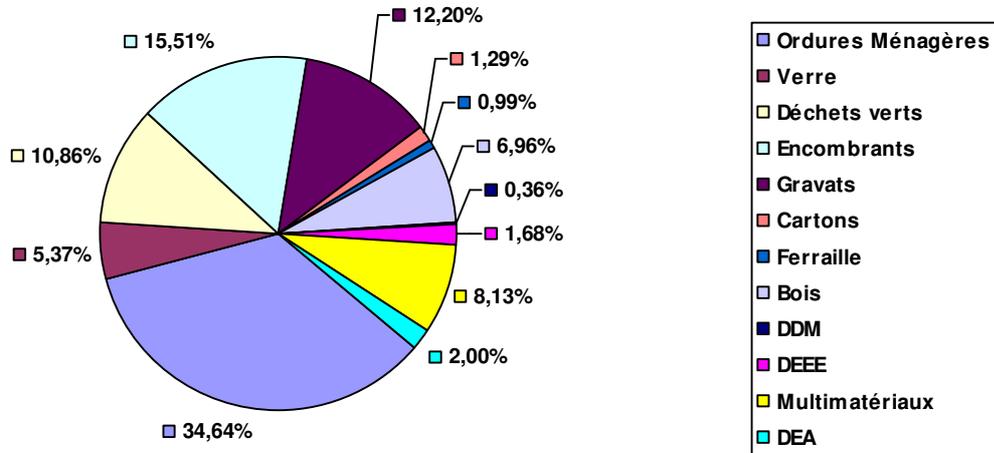
TYPE DE DÉCHETS	Performances de notre Communauté en 2023 (kg/an/hab)	Performances de notre Communauté en 2024 (kg/an/hab)	Ecart en %
Ordures ménagères	219,05	213,65	-2,47
Multimatériaux	46,70	50,14	7,36
Verre en porte à porte et en apport volontaire	34,12	33,13	-2,91
Total Collecte sélective	80,81	83,26	3,03
Déchets verts déchèterie	57,18	66,99	17,16
Encombrants déchèterie	94,67	95,69	1,08
Gravats déchèterie	92,37	75,27	-18,51
Cartons déchèterie	8,04	7,99	-0,62
Ferraille déchèterie	6,33	6,09	-3,79
Bois déchèterie	41,04	42,94	4,63
Déchets dangereux des ménages	2,11	2,20	4,27
DEEE	9,72	10,37	6,69
DEA (Givet, Haybes et Vireux Molhain)	12,68	12,35	-2,60

5.3.2 Répartition des tonnages en 2024

Répartition des déchets collectés en porte à porte et en apport volontaire en 2024



Répartition de l'ensemble des déchets collectés en porte à porte et en déchèteries pour l'année 2024



TYPE DE DÉCHETS	TONNAGE 2024	Performances de notre Communauté (kg/an/hab)
Ordures ménagères	5502,02	213,65
Tri sélectif	1291,18	50,14
Verre	853,13	33,13
Déchets verts déchèterie	1725,30	66,99
Encombrants déchèterie	2464,40	95,69
Gravats déchèterie	1938,49	75,27
Cartons déchèterie	205,64	7,99
Ferraille déchèterie	156,92	6,09
Bois déchèterie	1105,90	42,94
Déchets dangereux des ménages	56,78	2,20
DEEE	267,17	10,37
DEA (Givet, Haybes et Vireux-Molhain)	317,94	12,35
TOTAUX	15884,87	616,81

TYPE DE DÉCHETS	TONNAGE 2024	Performances de notre Communauté (kg/an/hab)	Performances départementales (kg/an/hab)
Ordures ménagères	5502,02	213,65	189,82
Tri sélectif	1291,18	Voir ci-après	
Verre	853,13	33,13	38,02
Déchets verts déchèterie	1725,30	66,99	60,32
Encombrants déchèterie	2464,40	95,69	71,09

Année 2024

Page 27/36

Gravats déchèterie	1938,49	75,27	/
Cartons déchèterie	205,64	Voir ci-après	
Ferraille déchèterie	156,92	6,09	/
Bois déchèterie	1105,90	42,94	/
Déchets dangereux des ménages	56,78	2,20	/
DEEE	267,17	10,37	9,35
DEA (Givet, Haybes et Vireux Molhain)	317,94	12,35	22,85

TONNAGES TRANSMIS PAR VALODEA :

Le tableau, ci-après, reprend, de manière globale, les tonnages triés sur le territoire de la Communauté de Communes de janvier à décembre 2024. Ces tonnages sont détaillés dans les deux sous-chapitres suivants :

Flux	Tonnage collecté	Détail	Tonnage trié	Performances 2023	Performances 2024	Performances départementales 2024
				kg/hab/an	Kg/hab/an	kg/hab/an
Multi	1 291,18	Journaux (JRM)	131,54	7,14	5,09	5,52
		EMR	351,42	14,09	13,60	22,36
		ELA (Tétra)	16,16	0,52	0,63	0,79
		PEHD	218,14	4,94	8,44	9,39
		PET Clair				
		PET Foncé				
		Aluminium	9,59	0,09	0,37	0,62
		Acier	37,63	1,05	1,46	1,95
Cartons	205,74	Divers (GDM)	124,96	1,44	4,84	7,18
Sous Total	1 496,92		889,44	29,27	34,43	47,80

Tableau issu de la fiche de suivi annuelle 2024 fournie par VALODÉA

Les performances départementales ainsi que nos performances nous ont été communiquées par notre délégataire de traitement, Valodéa, pour l'année 2024, mais par rapport au tonnage trié. On remarque un écart entre le total tonnage collecté et le total tonnage trié. Ce qui s'explique

d'une part par un taux de refus de tri avoisinant les 28 % (soit environ 365 tonnes de refus) et d'autre part par les stocks restants à expédier, en fin d'année (soit environ 242 tonnes).

De plus, une perte de tonnage pour les EPCI du département peut également se produire avec la multitude d'exutoires. En effet, les déchets à trier sont envoyés vers plusieurs centres de tri, avec plusieurs kilomètres à parcourir et plusieurs stockages différents, ce qui peut expliquer, en partie, cette différence.

Suite à l'incendie du centre de tri en 2022, de nouveaux exutoires pour le tri sélectif ont dû être trouvés. Valodéa s'est dirigé vers le centre de tri de Le Blanc Mesnil (93) PAPREC, et celui de Svalom (51).

Nous constatons une baisse du tonnage des déchets ménagers résiduels soit 213,65 kg/an/hab, alors que les performances étaient de 219,05 Kg/an/hab en 2023.

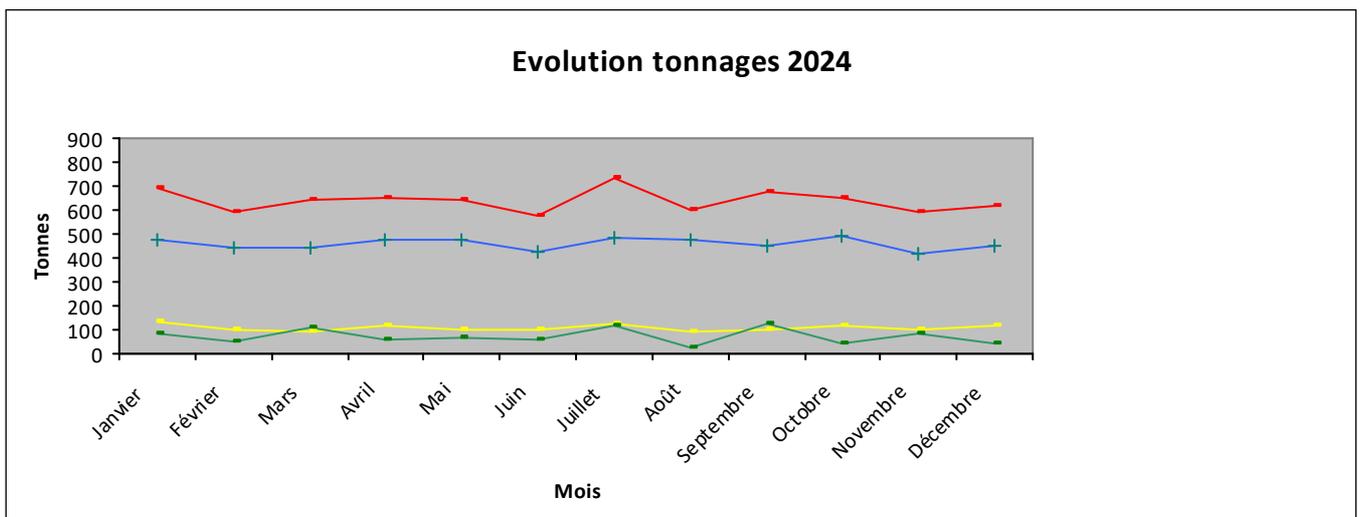
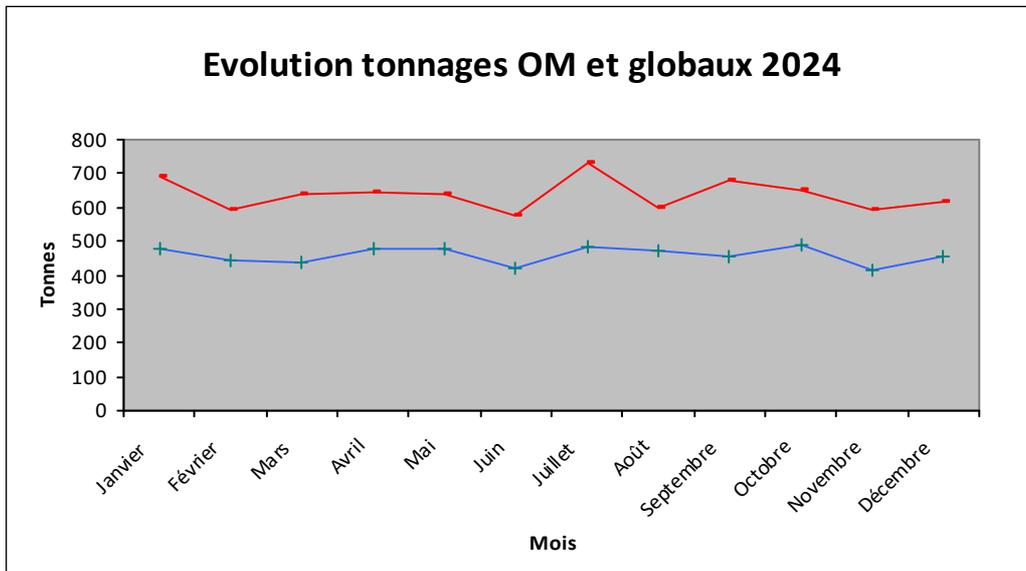
Nous constatons que les performances de collecte sélective, tonnages collectés, ont augmenté car nous étions en 2023, à 1 212,66 tonnes, soit 46,70 kg/hab/an de déchets collectés, alors qu'en 2024, nous sommes à 1 291,18 tonnes, soit 50,14 kg/hab/an.

Le tonnage de collecte du verre a légèrement diminué. La performance est passée de 34,12 kg/hab/an en 2023, à 33,13 kg/hab/an en 2024. Nous constatons que la collecte en apport volontaire a diminué de 1,5 % ainsi que celle en porte à porte de 5,27 %.

5.3.3 Bilan de la collecte pour 2024 (en tonne)

MOIS	OM	TRI SELECTIF	VERRE (PAP+AP)	TOTAUX
JANVIER	475,98	129,18	83,96	689,12
FEVRIER	442,90	97,52	49,88	590,30
MARS	438,20	94,82	106,30	639,32
AVRIL	475	113,84	58,30	647,14
MAI	476,26	99,38	62,75	638,39
JUIN	421,56	99,50	54,60	575,66
JUILLET	486,38	128,46	117,98	732,44
AOUT	473,42	95,40	29,16	597,98

SEPTEMBRE	453,24	99,50	123,80	676,54
OCTOBRE	491,28	118,52	38,39	648,19
NOVEMBRE	415,46	96,04	82,27	593,77
DECEMBRE	452,34	119,02	45,74	617,10
TOTAUX	5 502,02	1 291,18	853,13	7 646,33

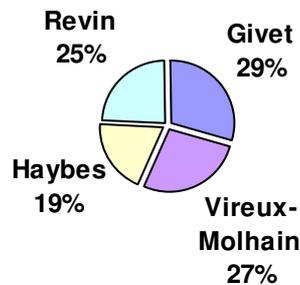


5.3.4 Bilan détaillé des déchetteries

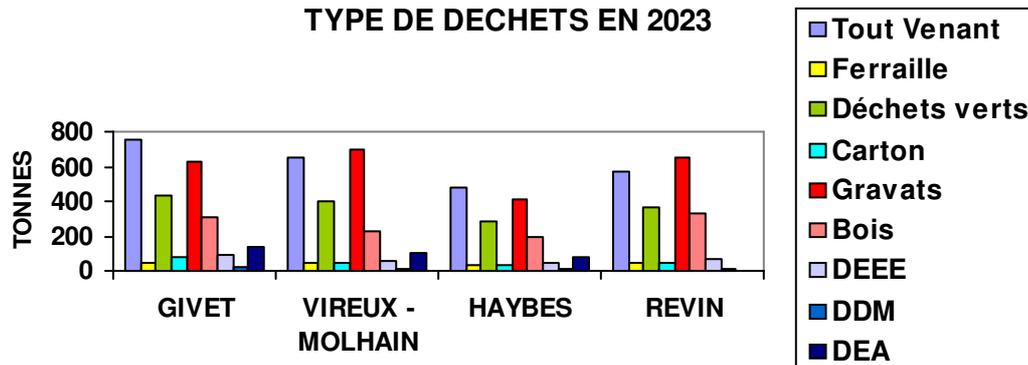
Déchets exprimés en tonnes

2023	GIVET	VIREUX - MOLHAIN	HAYBES	REVIN	TOTAL
Encombrants	752,05	655,45	484,65	566,40	2 458,55
Ferraille	47,27	42,10	31,99	42,93	164,29
Déchets Verts	438,69	394,62	282,80	368,76	1 484,87
Cartons	80,02	46,40	39,34	43,00	208,76
Gravats inertes	633,08	699,63	415,18	650,88	2 398,77
Bois	303,04	232,09	195,12	335,50	1 065,75
DEEE	85,82	56,41	46,04	64,12	252,39
DDM	18,01	12,68	9,68	14,56	54,92
DEA	136,66	107,54	85,16	/	329,36
TOTAL	2 494,64	2 246,92	1 589,96	2 086,15	8 417,67

Répartition des apports totaux entre les 4 déchetteries en 2023

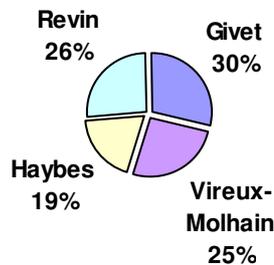


REPARTITION DES APPORTS PAR DECHETERIE ET PAR TYPE DE DECHETS EN 2023

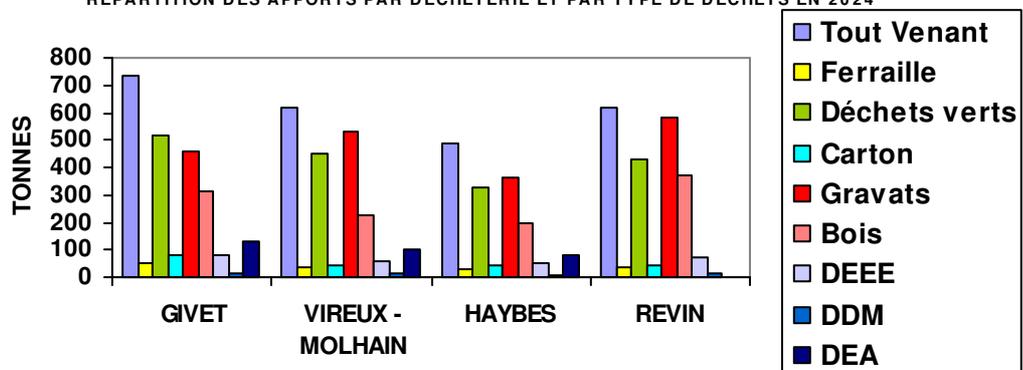


2024	GIVET	VIREUX - MOLHAIN	HAYBES	REVIN	TOTAL
Encombrants	737,55	618,3	487,9	620,65	2 464,4
Ferraille	49,92	35,59	32,01	39,4	156,92
Déchets Verts	516,84	451,08	325,6	431,78	1 725,3
Cartons	79,94	43,7	41,12	40,88	205,64
Gravats inertes	460,71	531,16	363,96	582,66	1 938,49
Bois	309,1	224,64	199,18	372,98	1 105,9
DEEE	82,64	61,29	50,61	72,63	267,17
DDM	17,41	13,23	10,39	15,75	56,78
DEA	131,90	108,23	77,81	/	317,94
TOTAL	2386,01	2087,22	1588,58	2176,73	8238,54

Répartition des apports totaux entre les 4 déchèteries en 2024



REPARTITION DES APPORTS PAR DECHETERIE ET PAR TYPE DE DECHETS EN 2024



Déchèterie	Villes concernées	Population (hab)	Tonnages totaux en 2024	Estimatif du tonnage produit par habitant en Kg/hab/an
Revin	Revin	6010	2176,73	362,18 kg/hab/an
	Anchamps			Dont 103,27 kg/hab/an de tout venant
Haybes	Fépin	5160	1588,58	Dont 96,95 kg/hab/an de gravats
	Haybes			307,86 kg/hab/an
	Fumay			Dont 94,55 kg/hab/an de tout venant
Vireux-Molhain	Vireux-Molhain	5489	2087,23	Dont 70,53 kg/hab/an de gravats
	Vireux-Wallerand			380,26 kg/hab/an
	Montigny/Meuse			Dont 112,64 kg/hab/an de tout venant
	Ham/Meuse			Dont 96,77 kg/hab/an de gravats
	Hierges			
	Hargnies			
	Foisches			
Aubrives				
Givet	Givet	9094	2386,01	262,37 kg/hab/an
	Fromelennes			Dont 81,10 kg/hab/an de tout venant
	Landrichamps			Dont 50,66 kg/hab/an de gravats
	Rancennes			
	Chooz			
	Charnois			

Nous pouvons remarquer une baisse des gravats sur l'ensemble des déchèteries. Cependant, les déchèteries de Haybes et de Revin enregistrent une hausse de tonnage, notamment pour les filières encombrants. Les déchèteries de Givet et de Vireux Molhain ont quant à elles baissé leurs tonnages aussi bien pour les filières encombrants et gravats.

Nous pouvons constater une légère variation des autres filières.

5.4 Indicateurs relatifs au traitement

Le tri des recyclables propres et secs et le traitement des ordures ménagères, des encombrants sont assurés par ARCAVI dans le cadre du marché passé entre ce dernier et VALODÉA.

C'est ainsi que :

Les recyclables propres et secs sont orientés vers les filières respectives de recyclage, renseignées ci-après :

Matériaux	Nom technique	Repreneurs
Papier	JRM	NORSKE SKOG depuis 07/2022 (avant UPM)
Carton	EMR ou 5.02 ou 1.04	REVIPAC -> SAICA Venizel
Carton de déchèterie	1.05	AAPH pros du centre-ville Ardennes Métropole / Cartons de déchèterie à Chalandry et REVIPAC, SAICA Venizel
ELA	5.03	REVIPAC -> LUCART
Gros de magasin	GDM 1.02	REVIPAC -> SAICA Venizel
Bouteilles plastiques transparentes	PET Clair	VALORPLAST
Bouteilles plastiques colorées	PET Foncé	VALORPLAST
Bouteilles plastiques opaques	PEPPPS	VALORPLAST
Emballages plastiques souples	FILMS	VALORPLAST
Aluminium		SUEZ
Acier		PAPREC
Verre		OI MANUFACTURING

- Les déchets verts, apportés par les usagers en déchèterie, sont, depuis novembre 2023, acheminés chez Agricyclage, à Sorbon.
- Le bois est orienté chez Ecopac, à Château-Porcien, depuis février 2023.
- La ferraille est récupérée par la société MASUY, située à Haybes (08).
- Les gravats sont évacués sur le site de revalorisation Recyclage de la Vallée-Tisseront, situé à Bogny-Sur Meuse.
- Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM), quant à eux, sont pris en charge par la société ARF depuis nos déchèteries jusqu'à leur traitement dans des centres spécialisés, conformément à la réglementation en vigueur.

6 INDICATEURS FINANCIERS

6.1 Mode de financement du Service Public d'élimination des déchets

Comme indiqué dans le sous-chapitre suivant, le coût du service public d'élimination des déchets (sections investissement et fonctionnement confondues) s'élève, recettes déduites, à 3 884 360,47 € en 2023 et à 3 988 988,90 € en 2024.

Ce service est intégralement financé par le budget général de la Communauté de Communes, c'est-à-dire par la fraction des impôts locaux prélevés par la Communauté, sans être reversé aux communes membres.

6.2 Coût du service

Dépenses en euros TTC		
Années	2023	2024
Prestataires (collecte, transport, traitement) URBASER, VALODEA, MINERIS, ARCAVI, ARF.	3 560 578,25	3 784 880,86
Cotisation VALODEA	171 395,40	183 407,20
Fonctionnement déchèteries	59 898,55	45 341,56
Investissement déchèterie (travaux à la déchetterie de Haybes, achats de souffleurs, mise aux normes déchèterie de Vireux-Molhain et Givet...)	38 486,79	41 843,44
Fournitures (composteurs, sacs, bacs et conteneurs, poinçon, bulles à verre, sacs de pré-tri)	77 578,10	59 959,96
Personnel (rémunération, formations, déplacements...)	412 467,50	393 152,60
Divers (missions élus, évacuation dépôt sauvage, ligue contre le cancer, annonce marchés, communication, calendrier...)	7 497,08	8 116,55
Amortissement	10 951,43	5 571,31
TOTAL € TTC	4 338 853,10	4 522 273,48

Recettes en euros TTC		
Années	2023	2024
Vente des matériaux recyclables et Aides à la collecte sélective Aide au transport des propres et secs, Eco-Mobilier, DEEE	268 048,90 139 548,63	400 184,48 84 634,03
Vente de composteurs, lombricomposteurs, bioseaux (dont participation Valodea)	2 317,80	3 494,48
Vente de bacs	10 488,61	6 186,04
Aides ambassadrices du tri et communication	7 940,78	7 927,37
Divers (indemnités journalières, indemnités retard livraison, CESU...) et autre regulation	1 732,86	7 949,63
Subvention ; Investissement FCTVA	13 463,62	17 337,24
Amortissement	10 951,43	5 571,31
TOTAL € TTC	454 492,63	533 284,58

6.3 Les aides reçues

Les aides comptabilisées dans la partie "Recettes" du budget synthétisé sont versées par différents partenaires, notamment les aides d'ECO-EMBALLAGES/ADELPHE portant sur les dépenses de communication et sur la performance en termes de quantité et qualité des matériaux triés.

6.4 Les recettes issues de la valorisation

L'essentiel des recettes est issu de la vente de matériaux recyclables issus des particuliers, triés et orientés vers les différentes filières de recyclage citées en pages 34. Les tarifs et les filières de recyclage sont ceux fixés par le Contrat Programme de Durée signé entre VALODÉA, Eco-Emballages et l'ADELPHE.

En pratique, la Communauté de Communes a décidé de déléguer à VALODÉA, la signature du contrat avec Eco-emballages, ceci afin d'avoir un contrat unique départemental et de bénéficier de soutiens financiers optimisés. Le prix de vente, fixé par contrat tripartite passé entre VALODÉA, Eco-Emballages et les filières respectives, varie d'un matériau à l'autre et tout au long de l'année en fonction du cours du marché.

7 CONCLUSION

La vente des bacs de tri aux particuliers a diminué, par rapport à l'année 2023. Concernant la vente aux collectivités et artisans, commerçants, celle-ci est stable.

Nous observons une légère augmentation de la vente des composteurs, par rapport à 2023.

Au niveau du tri sélectif « trié », les données de Valodéa nous montrent une légère augmentation de nos performances, de 34,43 kg par habitant en 2024, par rapport à 29,27 kg par habitant en 2023, mais restent bien en dessous des 47,80 kg par habitant au niveau départemental.

Par contre, si nous prenons en compte nos tonnages collectés, la performance est de 50,14 kg par habitant en 2024 contre 46,70 en 2023.

La quantité de déchets ménagers résiduels a, quant à elle, baissé, en passant de 219,05 kg par habitant en 2023, à 213,65 kg/hab en 2024.

Même si nous observons une baisse du tonnage des ordures ménagères et une hausse de celui du tri sélectif, cela n'est pas représentatif financièrement car le coût d'enfouissement des ordures ménagères et la TGAP ne cessent d'augmenter, ainsi que le coût de traitement des autres déchets.